



Le nouveau Petit rapporteur.



Le Conseil Municipal du 8 décembre 2022 a délibéré et pris les décisions suivantes :

1. Approbation du dernier compte-rendu : à l'unanimité.

2. Convention de participation-Protection sociale complémentaire risque « prévoyance » :

Le conseil décide d'adhérer à la convention proposée par le Centre de Gestion – convention signée avec Mutest / MNT.

3. Avenant à la convention de participation à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » :

Le conseil prend acte de l'augmentation des taux.

4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021 :

Le conseil prend note du rapport. A noter, quelques nouveautés pour 2022 :

- Les levées incluses dans le forfait, passeront de 16 à 12. L'objectif étant d'inciter les habitants à réduire les déchets et à trier encore davantage. Des conteneurs supplémentaires sont prévus, d'autant que les emballages et les pots de yaourts seront bientôt aussi concernés par le tri !
- Déchetterie : chaque foyer aura droit à 24 passages par an. Un passage correspond à 2 m³ de déchets (facturation de passages supplémentaires à partir du 25^{ème} passage)
- Vous disposerez d'une facture détaillée.

5. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2021 :

Le conseil déplore que certaines rues ne soient toujours pas raccordées !

6. Convention fourrière avec la SPA de Colmar et environ 2023-2025 :

Le conseil renouvelle la convention fourrière pour la période 2023 - 2025.

7. Terrains communaux :

Le conseil est informé du départ à la retraite de deux agriculteurs du village. Des terrains communaux sont donc à relouer : Les personnes intéressées peuvent en faire la demande. La première condition est de résider dans le village. Les candidats seront départagés par des critères supplémentaires.

8. Décision modificative budgétaire n°2 :

Le conseil approuve cette modification, qui permet le transfert d'un montant d'un compte à un autre.

9. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 :

Le conseil donne l'autorisation au maire.

10. Tondeuse :

Le conseil approuve l'achat d'une tondeuse à batterie autotractée professionnelle pour les petites surfaces, notamment à la salle polyvalente, pour un montant de 3370 euros HT. Une demande d'aide sera adressée à la CEA.

11. Personnel communal :

Le conseil approuve la candidature de M. Etienne Nitschke, habitant de Wolfgantzen, qui prendra ses fonctions le 2 janvier 2023.

12. Divers :

- ➔ Entretien du Tierlachgraben : le ruisseau a été mis à sec, les propriétaires de parcelles attenantes ont l'obligation de l'entretenir jusqu'à son axe.
- ➔ Il n'y aura pas de décorations lumineuses aux entrées du village cette année, afin de contribuer à la sobriété énergétique.
- ➔ Ouverture d'un RPI Obersaasheim/Geiswasser et d'un périscolaire : le dossier avance et a été validé par les maires concernés (Obersaasheim/Geiswasser/Nambsheim/Balgau) ainsi que par l'Inspection Académique. Les parents d'élèves seront invités à une réunion prochainement.
- ➔ Les quilleurs et les sapeurs-pompiers remercient les habitants pour leur accueil lors de leur passage.
- ➔ Fermeture de la mairie : du 21/12/22 au 02/01/23 inclus.
- ➔ 22 Janvier 2023 : Fête des aînés
- ➔ Inscription aux ateliers Pep's Mémoire possibles sur le site internet www.atoutagealsace.fr ou par téléphone au 03.89.20.79.43
- ➔ La Région Grand Est propose une application pour mesurer la qualité de la couverture des réseaux de téléphonie mobile :



BONNES FÊTES !